



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE

N° Spécial

30 Avril 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEE du 30 Avril 2019

SOMMAIRE

| Arrêté | Date | DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE | Page |
|-------------------------|-------------|--|-------------|
| DRIEE/IF N° 2019-046 | 29.04.2019 | Arrêté modifiant l'arrêté n° 2019 DRIEE-IF/033 portant dérogation à l'interdiction de capturer, perturber intentionnellement, relâcher sur place, transporter, détenir, baguer, prélever, utiliser et détruire (œufs) des spécimens d'espèces animales protégées accordée au Centre de Recherche Ecologie expérimentale et prédictive (CEREPEP). | 3 |



PREFÈTE DE SEINE-ET-MARNE
PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
PREFET DE PARIS

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France**

Service nature, paysages et ressources

Pôle police de la nature, chasse et CITES

ARRETE n° 2019 DRIEE-IF/046

Modifiant l'arrêté n° 2019 DRIEE-IF/033 portant dérogation à l'interdiction de capturer, perturber intentionnellement, relâcher sur place, transporter, détenir, baguer, prélever, utiliser et détruire (œufs) des spécimens d'espèces animales protégées accordée au Centre de Recherche en Ecologie expérimentale et prédictive (CEREEP)

LA PREFÈTE DE SEINE-ET-MARNE

Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,

Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

LE PREFET DE PARIS, PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE,

Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

- VU** Le code de l'environnement et notamment les articles L.411-1, L.411-2, L.415-3, R.411-1 et suivants ;
- VU** L'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;
- VU** L'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- VU** L'arrêté inter-préfectoral n° 2019 DRIEE-IF/033 en date du 3 avril 2019 ;
- VU** La demande présentée en date du 12 avril 2019 par le Centre de Recherche en Ecologie expérimentale et prédictive (CEREEP), représentée par Madame Clotilde BIARD ;
- VU** L'arrêté n° 17/PCAD/207 du 27 juillet 2017 portant délégation de signature de Madame la préfète de la Seine-et-Marne à Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n° 2019-DRIEE IdF - 004 du 26 février 2019 portant subdélégation de la signature de Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à ses collaborateurs ;

- VU L'arrêté MCI n° 2017-25 du 26 juin 2017 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine à Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;
- VU L'arrêté n° 2019-DRIEE IdF-005 du 26 février 2019 portant subdélégation de la signature de Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à ses collaborateurs ;
- VU L'arrêté n° 75-2017-10-18-003 du 18 octobre 2017 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris à Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;
- VU L'arrêté n° 2018- DRIEE IdF 022 du 22 juin 2018 portant subdélégation de la signature de Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à ses collaborateurs ;

Sur proposition du Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} : Identité du bénéficiaire et objet de la dérogation

L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2019 DRIEE-IF/033 du 3 avril 2019 est modifié ainsi qu'il suit :

Dans le cadre de projets de recherche, les personnes désignées ci-dessous sont autorisées à **CAPTURER, PERTURBER INTENTIONNELLEMENT, RELACHER SUR PLACE, TRANSPORTER, DETENIR, BAGUER, PRELEVER, UTILISER et DETUIRE** (œufs) les spécimens des espèces animales désignées à l'article 2, dans les conditions définies aux articles 3 à 8.

- Mme Clotilde BIARD, maître de conférences à SorbonneUniversité
- Mme Beatriz DECENCIERE, ingénieur d'études CNRS
- M. Simon AGOSTINI, technicien CNRS au CEREPE
- les stagiaires encadrés par les personnes nommées ci-dessus

ARTICLE 2 : Voie et délai de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité, dans les conditions prévues à l'article R. 421-1 du code de justice administrative. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) dans le même délai de deux mois, qui proroge le délai de recours contentieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours administratif emporte décision implicite de rejet de cette demande, conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative.

ARTICLE 9 : Exécution de l'arrêté

Les préfets de la Seine-et-Marne, des Hauts-de-Seine, de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Vincennes, le

29 AVR. 2019

Pour la préfète de la Seine-et-Marne, et par
délégation,
Pour le directeur régional et interdépartemental de
l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
Le chef du pôle police de la nature, chasse et CITES



Bastien MOREIRA-PELLET

Pour le préfet des Hauts-de-Seine, et par délégation,
Pour le directeur régional et interdépartemental de
l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
Le chef du pôle police de la nature, chasse et CITES



Bastien MOREIRA-PELLET

Pour le Préfet de Paris, et par délégation,
Pour le directeur régional et interdépartemental de
l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
Le chef du pôle police de la nature, chasse et CITES



Bastien MOREIRA-PELLET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>